



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 066-216602177-20230927-DELIB352023-DE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 22/09/2023
Date d'affichage : 22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ FRELIN Véronique, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, MIR Laure, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel.

Absents : BOUSQUET Jérôme, GERBAUD Grégory, JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien.

Procurations : M. BOUDON Matthieu à Mme MIR Laure, M. BRETEAU Philippe à M. ATTARD Rémy, M. HITA José à M. CORBACHO Laurent, Mme VIDAL Mélanie à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°35/2023 : COMMANDE ANNUELLE A LA PEPINIERE
DEPARTEMENTALE**

Malgré les perspectives encore incertaines de sortie de l'épisode de sécheresse qui ont conduit à des mesures de restrictions des usages de l'eau, Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable, comme chaque année, de passer commande auprès de la pépinière départementale. Les végétaux permettront de poursuivre le programme d'embellissement et d'entretien des espaces verts communaux et de végétaliser de nouveaux espaces pour créer des zones d'ombrage.

Les besoins ont été établis en collaboration avec les services techniques communaux. Le choix s'est porté sur des espèces peu exigeantes en arrosage et sur des essences locales adaptées à notre climat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de passer commande d'arbres, arbustes et plantes auprès de la pépinière départementale au titre de l'année 2023 afin de poursuivre le programme d'embellissement et d'entretien des espaces verts de la commune et de végétaliser de nouveaux espaces pour créer des zones d'ombrage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire,

Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 29/09/2023
- Affichage le : 29/09/2023

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr